



Proposition d'amendement

Version 1

TAA / 20 août 2024

DTT 36 2023.BVD.7372 Établissement pénitentiaire de Witzwil, Lindenhof 43, remplacement du chauffage

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIAT (Hess, PLR)	1. Approbation assortie de la charge suivante : - Le nouveau chauffage est réalisé de manière à pouvoir être complété par une installation au biogaz, à moins que cette exigence entraîne un surcroît de charges significatif. - Le Conseil-exécutif est chargé de réaliser un examen global de l'ajout d'une installation au biogaz. Cet examen évaluera la rentabilité et la performance écologique à la lumière des résultats scientifiques actuels. La Direction compétente fait rapport à la CIAT. - Si la conclusion est positive, la DTT soumet à l'organe compétent en matière financière un crédit pour la réalisation d'une installation au biogaz.	+	
CIAT (Hess, PLR)	2. Approbation assortie de la charge suivante : La nouvelle installation de production de chaleur (chauffage et eau chaude) est réalisée de manière à pouvoir être complétée par une installation solaire thermique, à moins que cette exigence entraîne un surcroît de charges significatif.	+	
CIAT (Hess, PLR)	3. Approbation assortie de la charge suivante : Les moyens du crédit ne peuvent être utilisés qu'une fois que le Grand Conseil aura traité la priorisation des investissements à la session d'hiver et à condition que le présent projet ne soit pas supprimé à cette occasion.	+	